

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 21-24 février 2017

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale :****État des adhésions aux conventions et accords internationaux des Nations Unies sur les transports****État des adhésions aux conventions et accords  
des Nations Unies sur les transports relevant  
de la compétence du Comité des transports intérieurs****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document fait le point sur l'état des adhésions des États membres et non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aux conventions et accords des Nations Unies sur les transports administrés par la CEE.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, le nombre total de Parties contractantes aux 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE, était de 1 725, dont 16 nouvelles Parties contractantes à 14 instruments. Il s'agit là de la plus forte progression sur les cinq dernières années.

Le Comité souhaitera peut-être **inviter** les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions et autres instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs administrés par le Comité et ses organes subsidiaires.

**I. Vue d'ensemble**

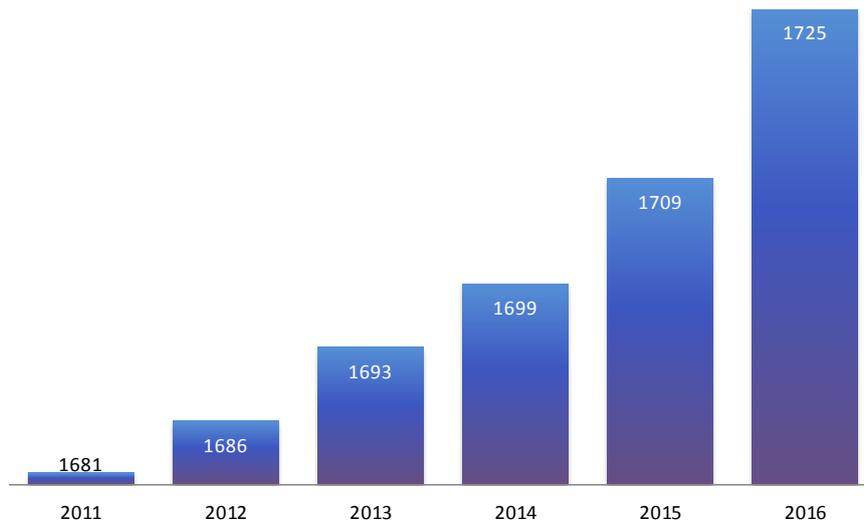
1. La figure 1 ci-après montre l'augmentation du nombre total de Parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transports intérieurs qui relèvent de la compétence du Comité des transports intérieurs (CTI). Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, le nombre total de Parties



contractantes aux 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE était de 1 725, dont 16 nouvelles Parties contractantes à 14 instruments (voir l'annexe pour plus de détails). Sur ces 58 instruments juridiques, 9 ne sont pas encore entrés en vigueur. Les tableaux récapitulatifs sur l'état des signatures, ratifications et adhésions pour tous les instruments juridiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/trans/conventn/intro.f.html>.

Figure 1

**Augmentation annuelle croissante du nombre de Parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transport intérieurs qui relèvent de la compétence du CTI**

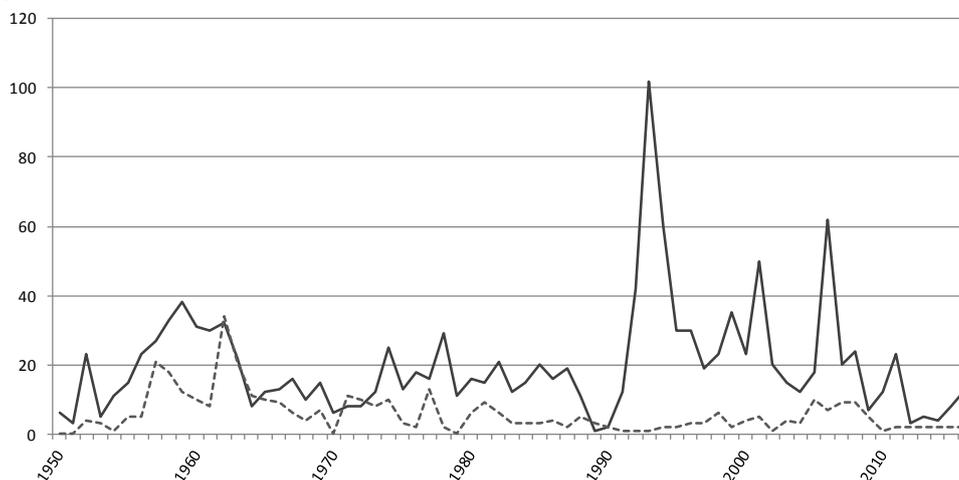


Source : CEE.

2. La figure 2 ci-après montre l'évolution des adhésions des États membres et non membres de la CEE depuis 1950 :

Figure 2

**Nombre d'adhésions d'États membres et non membres de la CEE aux instruments juridiques relatifs aux transports intérieurs qui relèvent de la compétence du CTI, par an**



*Légende* : Ligne continue : États membres de la CEE – Ligne en pointillés : États non membres de la CEE.

*Source* : CEE.

3. Sur les 193 États Membres de l'ONU, 145 (soit 75 %) sont Parties contractantes à au moins un instrument juridique relatif aux transports intérieurs. Neuf pour cent des États membres de l'ONU sont Parties contractantes à au moins 30 instruments juridiques, mais 24 % des pays n'ont adhéré à aucun instrument juridique.

4. En 2016, neuf des 14 instruments juridiques qui ont fait l'objet de nouvelles adhésions se rapportaient à la sécurité routière. Cet extraordinaire résultat s'explique par la prise de conscience croissante au niveau mondial de l'importance de cette question et coïncide avec la promotion active des conventions relatives à la sécurité routière par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière, M. Jean Todt.

## II. Répartition géographique des Parties contractantes

5. Le nombre total de Parties contractantes aux 58 conventions relatives aux transports est de 1 725 (au 1<sup>er</sup> décembre), dont 1 718 États. Parmi ces Parties contractantes, 1 340 sont membres de la CEE et 378 ne le sont pas.

6. Sur les 145 États Membres de l'ONU qui sont Parties contractantes, 91 (60 %) ne sont pas membres de la CEE.

7. Sur les 58 instruments juridiques relevant de la compétence du CTI, 49 sont en vigueur. Des États non membres de la CEE sont au nombre des Parties contractantes à 29 conventions relatives aux transports. Cela signifie que le champ géographique d'environ 60 % des conventions des Nations Unies relatives aux transports qui sont administrées par la CEE et en vigueur s'étend au-delà de la région de la CEE. En moyenne, chaque État

membre de la CEE est partie à 23 instruments juridiques, tandis que chaque État non membre de la CEE l'est à 13 instruments juridiques.

Figure 3

**Parties contractantes aux conventions des Nations Unies sur les transports**



*Légende* : gris foncé : Parties contractantes – gris clair : Parties non contractantes.

*Source* : CEE.

8. L'Union européenne est Partie contractante à sept instruments juridiques. Il est probable qu'à l'avenir d'autres groupements issus d'initiatives d'intégration régionale chercheront également à le devenir.

9. Pour la majorité des conventions relatives aux transports, le nombre de Parties contractantes membres de la CEE est supérieur à celui des Parties contractantes non membres. Pour certaines conventions, c'est l'inverse. Par exemple, sur les 96 Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949, 60 ne sont pas membres de la CEE. De même, pour certaines conventions concernant la facilitation du franchissement des frontières, une majorité de Parties contractantes n'appartient pas à la région de la CEE : 44 sur 79 Parties contractantes à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme de 1954 et 42 sur 74 Parties contractantes au Protocole s'y rapportant, ainsi que 44 sur 80 Parties contractantes à la Convention relative à l'importation temporaire de véhicules routiers privés de 1954.

10. Les États Membres de l'ONU qui ne sont Parties contractantes à aucun instrument juridique des Nations Unies relatif aux transports intérieurs qui relèvent de la compétence du CTI sont au nombre de 48 : Angola, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Colombie, Comores, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Îles Marshall, Kiribati, Libye, Maldives, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Oman, Palaos, Panama, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les

Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

11. Le Comité souhaitera peut-être tenir compte des informations qui précèdent et conseiller les groupes de travail et le secrétariat sur les moyens d'augmenter le nombre de nouvelles adhésions aux instruments juridiques relevant de sa compétence.

## Annexe

Adhésions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 2016

<i>Date</i>	<i>Partie contractante</i>	<i>Convention</i>
27/11/2016	Turkménistan	Convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, 1982
02/11/2016	Estonie	Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)
11/10/2016	République de Moldova	Convention douanière relative aux conteneurs, du 2 décembre 1972
06/10/2016	Géorgie	Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles, du 13 novembre 1997
05/10/2016	France	Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)
21/09/2016	République de Moldova	Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions, du 20 mars 1958
19/09/2016	Géorgie	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du 30 septembre 1957
16/08/2016	Chypre	Convention sur la signalisation routière, du 8 novembre 1968
16/08/2016	Chypre	Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière de 1968, du 1 <sup>er</sup> mai 1971
16/08/2016	Chypre	Protocole sur les marques routières, additionnel à l'Accord européen de 1971 complétant la Convention sur la signalisation routière de 1968, du 1 <sup>er</sup> mars 1973
05/07/2016	Chine	Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), du 14 novembre 1975
17/05/2016	San Marino	Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), du 1 <sup>er</sup> septembre 1970

---

<i>Date</i>	<i>Partie contractante</i>	<i>Convention</i>
12/05/2016	Arabie saoudite	Convention sur la circulation routière, du 8 novembre 1968
16/03/2016	Serbie	Protocole portant amendement des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du 28 octobre 1993
29/02/2016	Turquie	Protocole portant amendement des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du 28 octobre 1993
03/02/2016	Fédération de Russie	Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), du 5 juillet 1978

---